



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Saint-Sulpice, le 29 mars 2016

Procès-verbal de l'élection du syndic

Législature 2016 - 2021

Le bureau électoral de la Commune de Saint-Sulpice :

- vu l'article 33 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
- vu le dépôt régulier d'une seule candidature en vue de l'élection du syndic du 17 avril 2016,

PROCLAME

Monsieur **Alain Clerc**, né le 9 janvier 1943, originaire de Froideville VD, domicilié au chemin des Pierrettes 19 à 1025 Saint-Sulpice, **élu tacitement syndic** de la Commune de Saint-Sulpice pour la durée de la législature 2016 - 2021.

Conformément à l'arrêté de convocation du 7 octobre 2015 du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, l'élection du syndic prévue le dimanche 17 avril 2016 est annulée.

Au nom du Bureau électoral

Le Président :

P.-Y. Brandt

Le Secrétaire :

D. Giroud

